Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260127-DEL_2026_05-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 JANVIER 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-05

Objet : Marché public – Validation de l'étude d'ergonomie en conception pour la reconfiguration de l'espace accueil de la mairie de La Landec

Le 27 janvier 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : vendredi 23 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Présent ce jour : 13 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 0 – **Votant :** 13

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Karine BARON, Daniel MAILLARD. Guy LERIBAULT, Jean-Luc RICHEUX, Patrick SIMON, Sylvie OGER, Michel CAMPION, Sophie GALLAIS, Perrine MENARD, Damien LABBÉ, Marina JUBIN,

Romain GUILLET (arrivé à la délibération 2026-04 à 20h09),

Absents excusés : Maud HOUSSAIS

Secrétaire de séance : Daniel MAILLARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Une réflexion sur l'aménagement de l'espace d'accueil de la mairie est menée depuis l'année dernière. On s'aperçoit que la configuration du bâtiment n'assure pas la sécurité de l'agent travaillant seul et ne permet pas un accueil efficace des usagers.

La Commune a sollicité le Centre de Gestion 22 (CDG22) pour éventuellement l'accompagner dans la reconfiguration de l'espace d'accueil de la mairie afin que l'équipement soit fonctionnel en tout point et qu'il assure de bonnes conditions de travail pour le personnel (santé, sécurité, confort, efficacité) et de bonnes conditions d'accueil des usagers.

Le CDG22 nous propose une étude d'ergonomie en conception pour répondre à nos attentes. Cette étude sera réalisée par une ergonome qui va identifier les besoins fonctionnels à travers l'élaboration de scénario d'implantation pour reconfigurer l'espace d'accueil de la mairie. Cet accompagnement comprend l'identification des besoins à travers l'analyse de l'activité et d'une réunion de travail avec le personnel. A la fin de l'étude, l'ergonome nous présentera un document synthétique sous forme de cahier des charges destiné à l'agenceur pour qu'il réalise l'aménagement de l'espace accueil.

Le montant prévisionnel de l'étude est de 1 924 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,** décide de

- **VALIDER** l'étude d'ergonomie en conception proposée par le CDG22 pour un montant TTC de 1 924 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis de l'étude et tout document afférent au dossier.

A La Landec, le 27 janvier 2026
Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,

Daniel MAILLARD

Le Maire,

Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC (Côtes d'Armor)